

2^{ÈME} ORIENTATION**LE GRAND LYON S'ENGAGE À LUTTER CONTRE L'EFFET DE SERRE****Objectifs recherchés :**

Le Grand Lyon :

- favorise une mobilité durable,
- s'engage à mieux maîtriser et consommer l'énergie
- fonde sa politique d'aménagement et d'habitat sur la qualité environnementale
- approfondit ses connaissances sur l'effet de serre

« Il existe un réel antagonisme entre le développement durable et le fonctionnement actuel de notre société sur lequel il invite à porter un regard critique.

Tout d'abord, à travers le développement durable s'exprime assez marginalement une nostalgie ou une perte de repères face aux progrès de la science. A la marge, on trouve le rejet d'une société de consommation et de gaspillage où la surproduction de déchets est particulièrement pointée. Mais ce qui apparaît fortement - et non comme un rejet - est la critique de la place qu'occupe le pouvoir économique dans les grandes orientations de la société française et plus largement des sociétés occidentales. »

Conseil de développement - 2004**Contexte**

Les scientifiques évaluent à 28 milliards de tonnes les émissions de gaz à effet de serre (CO₂, méthane, CFC, oxydes d'azote) que nous rejetons aujourd'hui dans l'atmosphère pour nos besoins de transport, de chauffage, de climatisation, de logement, d'agriculture, d'industrie...

Ces émissions – la communauté scientifique est, sur le sujet unanime - participent au réchauffement du climat.

Alors que la prise de conscience des enjeux environnementaux est récente, les problèmes écologiques majoritaires comme l'effet de serre et le changement climatique sont planétaires y compris dans les modes de régulation envisagée. Les actions locales comme la politique de l'énergie, les démarches de haute qualité environnementale peuvent paraître insuffisantes à l'échelle des enjeux de la planète. Elles sont toutefois importantes et signifiantes car c'est aujourd'hui que nous fabriquons le climat de 2030.

A travers la mise en œuvre de certaines de ses politiques publiques,

la Communauté urbaine de Lyon

peut participer à la lutte contre l'effet de serre. Ainsi, des actions correctrices seront menées :

- favoriser une mobilité durable,
- mieux maîtriser et consommer l'énergie,

- fonder les choix d'aménagement sur la qualité environnementale,
- approfondir nos connaissances sur l'effet de serre à l'échelle de l'agglomération lyonnaise.

La politique de gestion des déchets également a cet enjeu global de lutte contre l'effet de serre. Les actions sont présentées toutefois dans l'orientation suivante.

Les actions favorisant une mobilité durable inscrites dans le Plan d'actions ne relèvent pas directement du Grand Lyon mais du SYTRAL, maître d'ouvrage. Ces actions participent pour beaucoup au Plan de Déplacements Urbain de l'agglomération lyonnaise.

Quelques chiffres

- La voiture représente aujourd'hui plus de 60 % des déplacements en ville.
- Une poursuite des tendances actuelles en matière d'urbanisation conduirait à un accroissement des déplacements de 11 % d'ici 10 ans.
- Le Grand Lyon s'engage à utiliser 15 % d'énergie renouvelable dans sa consommation d'ici 2010.
- Les tonnages de déchets non recyclés du Grand Lyon et incinérés avec valorisation énergétique permettent de chauffer 50 000 équivalents logements chaque année.

Action n°20**Développer l'intermodalité des transports publics à l'échelle de l'aire urbaine****Objectifs stratégiques :**

- passer d'une logique de juxtaposition d'offre TER, interurbaine, urbaine à une logique de réseau intégré et interconnecté afin d'offrir une solution adaptée aux besoins de déplacement à partir duquel il faut organiser la croissance urbaine,
- structurer son offre selon une logique de service rendu au moindre coût économique, social et environnemental,
- améliorer l'attractivité des TC et réaliser une alternative performante aux déplacements voitures entre les grands secteurs de l'aire urbaine de Lyon.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

A travers un protocole d'accord signé le 22 février 2005 entre le Conseil Régional Rhône-Alpes, le Conseil Général du Rhône, le Grand Lyon, le SYTRAL et la SNCF, il est posé un acte fondateur du « développement coordonné des transports en commun à l'échelle de l'aire urbaine lyonnaise ». Cet acte fondateur conduira à la mise en place progressive d'ici 2009 d'un réseau express à l'échelle de l'aire urbaine lyonnaise. Pour cela, il s'agit de travailler sur plusieurs volets :

- volet dessertes et infrastructures avec la réalisation d'un schéma moyen et long terme d'interconnexion des réseaux (un cadencement des dessertes ferroviaires, interconnexion possibles avec l'urbain),
- volet gares et pôles d'échanges avec la réalisation d'un schéma de parcs de rabattement sur les axes forts,
- volet tarification avec la mise en œuvre d'une tarification multimodale accompagnée d'un déploiement d'une billettique intéropérable entre les réseaux,
- volet de l'information multimodale afin d'informer l'usager de ces choix alternatifs en transports collectifs à la voiture individuelle.

Le Grand Lyon réalisera les parkings de rabattement, facilitera l'accès aux stations intermodales situées sur son territoire et veillera à ce que le développement de l'urbanisation s'appuie sur les axes structurants de transports en commun.

- Amélioration du cadre de vie par une réduction de la pollution.
- Amélioration des temps dans la ville, pour les déplacements pendulaires.
- Concertation avec les habitants et les associations sur les projets d'interconnexion ou de connexion, de gares, d'infrastructures etc. ...

Déroulement de l'action

Un Plan d'actions sera arrêté d'ici juin 2005, comprenant un volet court terme et un volet moyen terme.

Ce programme précisera notamment :

- les conditions de mise en place d'un titre de transport unique, avec une tarification commune selon une approche zonale. Une première étape de déploiement d'un support carte à puce commun sera réalisé d'ici fin 2006,
- le calendrier de déploiement du réseau express d'agglomération.

Coordinateur et services impliqués

DGDU – Direction des politiques d'agglomération – Mission Déplacements.

Autres partenaires locaux

RFF, SNCF, CG 69, CG 01, CG 38, État, Région, SYTRAL, SLTC, les 55 villes du Grand Lyon, communautés de communes et communes partenaires, SCOT, Inter Scot, Région urbaine du Lyonnais.

Action n°21**Améliorer la circulation et la régularité des principales lignes de bus****Objectifs stratégiques :**

- améliorer la circulation des lignes de bus principales par la mise en œuvre de sites propres,
- augmenter la clientèle des transports collectifs,
- réduire les coûts d'exploitation.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

La révision du Plan de Déplacements Urbains a été l'occasion de faire un bilan des modes de circulation des bus au sein de l'agglomération.

Les dysfonctionnements et les points noirs de circulation rendent difficiles la circulation des bus dans certains secteurs de l'agglomération et à l'approche des pôles d'échanges.

Une analyse des secteurs où le trafic bus est important et des lignes à forte fréquence et à vitesse commerciale faible a permis de dégager un plan d'amélioration des lignes de surface.

Les enjeux de l'amélioration des conditions de circulation (fluidité, gains de temps de parcours, confort et sécurité) et de régularité des lignes de bus sont l'augmentation de la clientèle des transports collectifs et la réduction des coûts d'exploitation.

La politique d'amélioration de la circulation et la régularité des lignes de bus repose sur un partage physique de la voirie (sites réservés), temporel (priorité au feu, régulation des axes) ou les deux.

Le Grand Lyon, à travers sa compétence voirie, est fortement impliqué dans la réalisation de cette action. Les mesures de régulation du trafic – notamment les priorités aux feux tricolores – sont gérées par le poste central de Régulation et d'Information du Trafic et des Événements Routiers (CRITER) du Grand Lyon. Avec près de 540 carrefours à feux raccordés aujourd'hui et plus de 800 d'ici 2007, le PC CRITER est un outil au service des objectifs de report modal du PDU.

La Communauté urbaine mettra en œuvre les moyens nécessaires pour permettre au SYTRAL de mener à bien son programme dans les meilleurs délais.

Une analyse de la situation actuelle a permis de définir les lignes ou secteurs géographiques prioritaires :

- lignes à forte fréquence et à vitesse commerciale faible : lignes 4, 11, 10, 28, 36 (partie nord), 58...,
- secteurs géographiques où la vitesse commerciale est faible : place de l'horloge à Tassin, Trion, Pont Poincaré...,
- les accès aux pôles d'échanges : Gorge de Loup, Vaise, Part-Dieu,
- les secteurs géographiques où les bus sont la seule alternative à court terme et où des opportunités d'aménagement du réseau de voirie existent (Val de Saône, liaison Vaugneray- Craponne-Tassin- Lyon Gorge de Loup).

Déroulement de l'action

Cette démarche est clairement identifiée dans le PDU. La mise en œuvre reposera sur un calendrier défini entre les différents partenaires.

Coordinateur et services impliqués

Direction de la Voirie
DGDU - Mission Déplacements

Partenaires

SYTRAL (pilote de la démarche), le Conseil Général du Rhône, communes concernées selon les secteurs.

Indicateurs

- A définir. Observatoire des déplacements.

Action n°22**Améliorer la sécurité des déplacements notamment par la résorption des points noirs de sécurité routière****Objectifs stratégiques :**

- améliorer la qualité de vie en apportant une ambiance de déplacements plus sereine,
- permettre une meilleure cohabitation des modes de déplacements,
- protéger les modes de déplacement alternatifs aux modes motorisés individuels pour inciter au transfert vers ce type de déplacements conformément aux orientations du PDU.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le nombre d'accidents, qui a peu évolué pendant une décennie, recommence à baisser depuis 3 ans. Mais cette évolution est moins rapide que la moyenne nationale. Il est donc nécessaire de poursuivre et de renforcer les efforts d'amélioration du réseau de voies et de sensibilisation des usagers. 4 orientations sont envisagées et consistent :

- pour la première à compléter la connaissance et l'exploitation des accidents dans la partie la moins urbaine du Grand Lyon (analyse des causes et propositions d'actions sur les thématiques spécifiques au Grand Lyon : les chaussées mouillées, les inter-sections...);
- pour la seconde à mieux coordonner et évaluer les actions multiformes de sécurité routière conduites par les différents services (Services Urbains, Développement Urbain, Ressources Humaines,...);
- pour la troisième à généraliser une démarche d'amélioration continue des processus d'élaboration des projets d'aménagements de voirie (étude et définition d'aménagements types (zones 30, ralentisseurs, traitement systématique des sites dangereux par une programmation spécifique, élaboration d'un programme d'actions préventives);
- pour la quatrième à amplifier les actions de sensibilisation des usagers par une communication ciblée et efficiente, centrée notamment sur la semaine annuelle de sécurité routière et en partenariat avec les services de l'Etat, les autres collectivités (Département, communes) et les milieux professionnels et associatifs, dans le cadre du P.D.A.S.R..

A cet effet, une mission transverse sera créée auprès du Directeur de la Voirie et sous l'autorité du vice-président chargé de la politique des déplacements.

- Réduction des nuisances, amélioration du cadre de vie.
- Affirmer des notions de respect et de solidarité.
- Réduire le coût de l'accidentologie.
- Informer et expliquer de la nécessité des mesures contraignantes.

Déroulement de l'action dans le temps

2005-2006 : études de sécurité sur les sites accidentogènes et réalisation d'actions correctrices sur certains sites.

Coûts

380 000 € affectés à une opération globalisée de voirie destinée à des actions correctrices rapides sur les sites accidentogènes.

Coordinateur et services impliqués

Direction de la Voirie - Service circulation
Mission Déplacements, Espaces publics

Autres partenaires locaux

État (Préfecture), Conseil Général, Communes, Police Nationale et Police Municipale, associations d'usagers, SYTRAL.

Indicateur

- Evolution du nombre d'accidents et de leur gravité.

Action n°23**Poursuivre la mise en place du Plan de développement des modes doux****Objectifs stratégiques :**

- promouvoir l'usage du vélo en mettant en œuvre le prêt et la location de vélos et en renforçant le stationnement vélo : démarche innovante « Vélo'v »,
- résoudre le problème de discontinuité du maillage des pistes cyclables,
- développer les plans de déplacements domicile-école pour l'accompagnement des enfants à l'école par les modes doux.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Pour organiser l'aménagement de l'espace en faveur des modes doux, le Grand Lyon a adopté deux chartes : la charte de développement de l'usage du vélo (1998) et la charte du piéton (1999).

De plus en plus d'habitants se déplacent à vélo, en trottinette, rollers ou à pied, imposant les « modes doux » dont le Grand Lyon a fait une priorité de sa stratégie de déplacement en adoptant en 2003 un Plan de développement des modes doux.

L'objectif du Grand Lyon est de reconquérir l'espace public au profit des autres usages dont en particulier les déplacements en modes doux. Favoriser la marche à pied, l'utilisation du vélo ou du roller pour les déplacements de proximité nécessite en premier lieu d'offrir un réseau de cheminements et d'itinéraires adaptés, sécurisants et lisibles.

Déroulement de l'action

Des actions sont déjà initiées : 2 grands itinéraires cyclables (réseau vert) seront sécurisés dès 2005 : Part Dieu / Presqu'île et Terreaux / Vaise.

D'autres actions complémentaires sont prévues :

- Extension du réseau cyclable classique : 10 à 20 Km par an,
- Résorption de 20 « points noirs » vélos par an sur l'ensemble de l'agglomération,
- Etude de quatre autres liaisons sécurisées : Terreaux / Perrache, Lyon / Villeurbanne, Part-Dieu / Tête d'Or, La Doua / Gerland.

Au-delà, un parc de 4 000 vélos en libre accès sur 400 stations sera progressivement installé en deux phases : 2 000 vélos en 2005 et 2 000 vélos 2007.

La première demi-heure sera gratuite et la suite à un prix très attractif, sans coût pour le contribuable (prise en charge par le prestataire du mobilier urbain). Le « Vélo'v », nom de la démarche, est une première européenne à une telle échelle.

Pour accompagner la pratique du vélo, le Grand Lyon poursuit la mise en place de stationnement vélos. 500 arceaux supplémentaires vont être installés. Une Maison du vélo sera créée en 2005.

Afin de favoriser les « pédibus », la Mission écologie accompagnera les communes et les écoles volontaires dans la mise en place de plan de déplacements domicile-école. (cf. Plan d'éducation à l'environnement vers le développement durable).

Coordinateur

DGDU - Mission Déplacements et espaces publics et Mission Ecologie.

Indicateurs

- Nombre de locations enregistrées sur l'année.
- Nombre de personnes sensibilisées et accompagnées à l'utilisation du vélo en ville.

Action n°24**Participer à la mise en œuvre d'un schéma directeur des parcs relais****Objectifs stratégiques :**

Offrir un service pratique et attractif aux voyageurs et diminuer l'effet pendulaire « trajet domicile travail » à travers :

- l'agrandissement de certains parcs existants,
- les créations de nouveaux parcs relais,
- l'aménagement des parkings des gares TER.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Il y a aujourd'hui 4 100 places en parcs relais sur le réseau TCL, et près de 3 000 places dans les gares du réseau TER.

Ces parcs relais sont souvent saturés. Il s'agit donc de développer l'offre sur les lignes existantes, mais aussi sur chacun des nouveaux projets de lignes. La définition d'un schéma directeur d'implantation des parcs relais permettra d'effectuer les réserves foncières nécessaires à leur réalisation dans une vision à long terme.

Le développement de l'offre en parcs relais sécurisés doit se poursuivre sur le réseau urbain le long des lignes fortes et des principales lignes de bus, en périphérie, et le long des axes ferroviaires, pour offrir aux pendulaires une alternative attractive.

Le nombre de places (4 100 en 2002) devra être doublé à l'horizon 2013 sur le réseau TCL, et leur jalonnement sera amélioré.

Des parcs relais locaux devront aussi être créés, pour les vélos sur le réseau lourd, mais aussi le long des lignes de bus pour capter les trafics le plus en amont possible afin d'éviter le transit des automobilistes en zones denses et pour lutter contre le stationnement ventouse dans les centres.

Déroulement de l'action dans le temps**Parcs relais du réseau urbain :**

2 parcs relais en ouvrage sont en cours de construction : Vaise et Gare de Vénissieux, soit 1 500 places supplémentaires.

Les parcs relais situés sur LEA (ouverture fin 2006) sont prévus. Ils représentent environ 1 000 places.

Dans le cadre des études des lignes fortes (C1, C2, T4 notamment) l'implantation de nouveaux parcs relais est systématiquement étudiée.

Dans le cadre de l'amélioration des performances des lignes de surface (projet Rébus), il sera recherché des sites de petite capacité pour réaliser des parcs relais locaux.

Parcs relais des gares TER :

A court terme (échéance 2007), création ou réaménagement de 800 places de stationnement dans les gares TER, en partenariat Grand Lyon/Région/Sytral.

A moyen terme, schéma directeur sur l'ensemble des gares du bassin de vie lyonnais (partenariat Région, Départements, Grand Lyon, SYTRAL et SNCF), avec des niveaux d'aménagement selon les fonctionnalités pressenties de chaque gare.

Coordinateur

DGDU - Mission Déplacement

Autres partenaires

SYTRAL - TCL - SNCF -
Région Rhône-Alpes

Indicateurs

A définir. Observatoire des déplacements.

Action n°25**Mettre en œuvre une politique de stationnement public sur voirie ou en parc en relation avec le PDU****Objectifs stratégiques :**

Dans le cadre de l'orientation « une agglomération où tous les modes de déplacement ont leur place » du PDU, 5 objectifs sont clairement identifiés :

- privilégier le stationnement des résidents (jour, nuit),
- assurer un stationnement des visiteurs,
- dissuader le stationnement des pendulaires domicile en centre-ville, tout en leur offrant une offre nouvelle dans les parcs relais,
- encourager les usagers de moyenne durée à se reporter sur les parcs en ouvrage,
- faire respecter la réglementation.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le stationnement est un outil primordial de la politique de déplacements urbains menée par l'agglomération. Levier incontournable pour encourager le report modal sans dévitaliser le centre, le stationnement doit dissuader les pendulaires domicile-travail à accéder au centre-ville en automobile tout en favorisant l'activité économique et les résidents.

Aujourd'hui, l'offre publique de stationnement est saturée en centre-ville (100 000 places en voirie, dont 15 % de places payantes et 17 000 places en parcs), du fait d'un faible taux de respect de la réglementation, qui entraîne une sur-représentation des pendulaires et une accessibilité réduite pour les visiteurs.

De plus, pour conserver une bonne accessibilité au centre ville de Lyon, compte-tenu des politiques de réduction de l'offre sur voirie menée depuis 1997 (dans le cadre de la volonté d'une ré-appropriation des espaces publics en faveur des piétons et des modes doux), il importe de limiter l'offre publique de stationnement à son niveau actuel dans ce périmètre. Ainsi, les places créées en parcs publics entraîneront en nombre équivalent la suppression de places de voirie (dans le centre de Lyon, 2 400 places supprimées en voirie pour 2 400 places créées en parcs).

- En 2005, mise en place d'une nouvelle tarification dans les parkings avec la généralisation de l'abonnement Domicile pour les résidents et l'augmentation des abonnements permanents pour les pendulaires.
- En 2005, baisse des tarifs résidents hebdomadaires et mensuels.
- En 2005, extension du stationnement payant de 15 000 à 23 000 places.

Déroulement de l'action

- Poursuite du programme de travaux sur parcs, avec des mises en service échelonnées de 2005 à 2008.
- Poursuite de l'extension du stationnement payant pour atteindre une capacité de stationnement payant comparable aux grandes agglomérations françaises (autour de 30 %).
- Renforcement du contrôle du stationnement par le recrutement annuel de 20 agents supplémentaires par an d'ici 2006.

Coordinateur et services impliqués

DGDU – Mission Déplacements
Direction Voirie

Partenaire

SYTRAL, Ville de Lyon, Ville de villeurbanne

Indicateur

- A définir. Observatoire des déplacements.

Action n°26**Améliorer les conditions de livraison de marchandises à la Croix-Rousse****Objectifs stratégiques :**

- assurer une meilleure fluidité des déplacements, en limitant la congestion sur les voiries (arrêt en double file) afin d'augmenter l'accessibilité aux commerces,
- améliorer l'environnement et le cadre de vie du quartier, en limitant la pollution et les nuisances liées au transport des marchandises, en rééquilibrant l'utilisation de la voirie et en assurant une meilleure sécurité pour les piétons et les usagers vulnérables.

L'action et ses enjeux en matière de développement

Trois pistes de travail ont été identifiées et discutées avec les partenaires associés à l'opération (associations locales de commerçants et d'artisans, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, organisations professionnelles du transport) :

- l'expérimentation d'une nouvelle réglementation, restreignant l'accès à la zone pour les poids lourds les plus polluants (zone de faibles émissions),
- la reprise (en nombre, positionnement et dimensionnement) des aires de livraisons existantes (25 aires en jeu sur le secteur),
- un contrôle renforcé de l'ensemble du dispositif, dans le cadre de l'extension du stationnement payant et du déploiement de l'UCS.

En parallèle à cette expérimentation, est prévue l'ouverture d'un « magasin de quartier », petite plate-forme logistique de proximité, permettant à un opérateur de rationaliser ses conditions de livraisons sur la zone et d'offrir des services aux commerçants et aux particuliers. Si les trois premiers points relèvent de l'action publique, ce dernier relèvera de l'initiative privée.

- Réduction des nuisances.
- Amélioration des conditions de travail des chauffeurs-livreurs.
- Amélioration des temps dans la ville avec le magasin de quartier.
- Dynamisation des commerces, collaboration avec Renault Trucks.
- Concertation avec les commerçants, chambres consulaires, organisation professionnelles du transport.

Déroulement de l'action

Lancement courant 2006.

Coûts

Etude : 60 000 € (à ce jour).

Mise en œuvre : non chiffrée (sur budget fonctionnement subdivision voirie essentiellement).

Coordinateur et services impliqués

DGDU - Direction des Politiques d'Agglomération - Mission Déplacements, Subdivision de la Voirie

Autres partenaires locaux

Ville de Lyon, mairie du 4^{ème}
ADEME, Associations de commerçants, CCIL, Chambre de Métiers, TLF, FNTR, ADEME, CERTU

Action n°27**Favoriser les énergies renouvelables dans les projets urbains :
Projet Lyon Confluence « Renaissance »****Objectifs stratégiques :**

- proposer des actions innovantes, reproductibles et efficaces en matière de consommation d'énergie,
- réduire de 20 % la consommation énergétique des immeubles,
- abaisser de 30 % le taux d'émission de CO₂ par habitant.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

CONCERTO est un programme de partenariat à l'échelle européenne, réunissant les villes de Lyon, Saragosse et Bracknell. Le projet lyonnais, nommé « RENAISSANCE », a pour objectif de promouvoir, au niveau de l'opération Lyon Confluence, l'utilisation des énergies renouvelables.

Sa finalité : créer via cette approche une exemplarité au niveau de l'agglomération.

- Intégration des énergies renouvelables dans le projet urbain permettant de participer à la lutte contre l'effet de serre.
- Abaissement des charges pour les habitants.
- Augmentation de la qualité de vie car les bâtiments et logements seront réalisés en HQE.
- Incitation auprès des promoteurs à l'utilisation de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques.
- Concertation (sensibilisation des usagers vis-à-vis d'un équipement adapté, éducation à l'utilisation optimale de ces logements, pédagogie par l'exemplarité...

Déroulement de l'action

Février 2005 - Février 2010 : dates de démarrage et de finalisation du projet.

Coûts

- Subvention européenne de 3,8 M€ dont 2,7 M€ attribués aux promoteurs
- Budget Grand Lyon : 171 092 € (65 % de la somme étant financés par la subvention européenne).

Coordinateur

DGDU - Urbanisme opérationnel.

Autres partenaires locaux

SEM Lyon Confluence, HESPUL, A.L.E., I.N.S.A., ENERTECH

Indicateurs

- Mesure de l'émission de CO₂
- Mesure de la consommation énergétique.

Action n°28**Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables (déchets et bois) dans le chauffage urbain****Objectif stratégique :**

positionner le service public dans une stratégie de développement durable en privilégiant l'utilisation d'énergies primaires renouvelables pour le réseau de chaleur.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

A travers la convention de délégation de service public conclue avec la société ELYVA en juillet 2004, la Communauté urbaine de Lyon a inscrit une obligation contractuelle d'utiliser 62 % d'énergie renouvelable issue de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Gerland et par l'utilisation du bois pour produire la chaleur distribuée sur le réseau public de Lyon et Villeurbanne.

En utilisant des ressources locales comme les déchets ménagers et le bois, le Grand Lyon et ELYVA valorisent des énergies peu chères et plus stables car déconnectées du cours du marché pétrolier.

Déroulement de l'action

- Réalisation de travaux préalables : optimisation enlèvement de chaleur depuis l'UIOM (2005).
- Réalisation d'une chaufferie bois (2006).
- Développement du réseau (2005- 2014).

Coûts

- optimisation enlèvement de chaleur depuis l'UIOM : 349 K€.
- Réalisation d'une chaufferie bois : 8 589 K€.
- Développement du réseau : 5 767 K€ (développement et renouvellement).

Coordinateur et services impliqués

DGS - mission d'audit et de contrôle de gestion - gestions externes
Direction de la Propreté - UIOM Lyon Sud

Autres partenaires locaux

ELYVA (groupe Dalkia) - délégataire de service public de chaud et de froid urbains du Grand Lyon.

Indicateurs

- Taux d'énergie renouvelable utilisée = production (en MWh) de chaleur et d'eau chaude sanitaire à partir d'énergie renouvelable / production (en MWh) totale de chaleur et d'eau chaude sanitaire.
- Mesure de l'écart par rapport à l'objectif de 62 %.

Action n°29**Engager une réflexion sur l'achat « d'énergie verte »****Objectif stratégique :**

faire passer l'énergie verte (énergie renouvelable) à 15 % de l'énergie totale consommée d'ici 2010 par la Communauté urbaine.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le Grand Lyon souhaite diversifier son achat en terme d'énergie ; achat qui repose actuellement sur le gaz et l'électricité.

De manière opérationnelle, cela signifie inclure dans le cadre de l'appel d'offre que le Grand Lyon doit rédiger en ce qui concerne l'achat d'énergie, une clause « énergie verte » précisant un pourcentage d'énergies renouvelables.

Nous entendons par « énergie verte » les énergies renouvelables : énergie hydraulique, énergie produite par photovoltaïque, par éolien, par géothermie, par biogaz, bois, etc.

A terme, l'enjeu pour le Grand Lyon est de disposer d'un contrat commun pour l'ensemble de ses besoins énergétiques.

Le Grand Lyon fixe comme objectif de faire passer l'énergie verte à 15 % de l'énergie totale consommée d'ici 2020.

Déroulement de l'action dans le temps

Courant 2005 : rédiger l'appel d'offre achat d'énergie.

2006 : Lancer l'appel d'offre et choix du fournisseur.

Coût

Cette démarche engagera dans un premier temps un surcoût à hauteur de 10 % au maximum du coût global du projet.

Coordinateur et services impliqués

DLB / Bâtiments / Domaine affecté
Direction de la Voirie (tunnel, signalisation) - Direction de la Propreté (usine d'incinération) - Direction de l'Eau : Station Pierre-Bénite

Autre partenaire

Amorce

Indicateur

- Conformité « énergie verte » : certificat
- Se rapprocher de l'objectif européen qui est de consommer 21 % d'électricité provenant d'énergie verte.

Action n°30**Du diagnostic énergie au bilan annuel des consommations d'énergie : mieux maîtriser les consommations****Objectifs stratégiques :**

- après un audit, mise en place d'actions concernant les économies d'énergie :
 - amélioration, isolation, régulation thermique des bâtiments et faire connaître le résultat,
 - rendre pertinent le bilan énergétique (année / Service),
- meilleur suivi analytique des consommateurs avec un bilan adapté.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Depuis 2003, le Grand Lyon a engagé la réalisation d'un audit énergétique global sur l'ensemble des bâtiments affectés aux services du Grand Lyon. Cela implique une analyse des consommations des fluides (eau potable) et de l'énergie en ce qui concerne les bâtiments communautaires, les stations d'épuration communautaires, l'éclairage des tunnels, les signalisations lumineuses, etc. Cet audit énergétique sera terminé courant 2005.

A partir de ce diagnostic global, le Grand Lyon s'engage à élaborer tous les ans un bilan annuel du suivi des consommations et un suivi des dépenses dans le domaine de l'eau potable et de l'énergie (chauffage, climatisation, éclairage, etc.).

A partir de ces deux outils, le Grand Lyon mettra en œuvre des actions afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments communautaires.

Déroulement de l'action dans le temps

2005 : restitution finale de l'audit énergétique.

2006 : élaborer un bilan annuel du suivi des consommations et dépenses.

2006 : engager les premiers travaux sur les bâtiments communautaires.

Coordinateur et services impliqués

DLB - Bâtiments - Domaine affecté

Indicateurs

- % de réduction des consommations d'énergie.
- % de réduction des dépenses d'énergie.

Action n°31**Créer un lieu ressource sur l'énergie****Objectifs stratégiques :**

- développer sur le territoire le recours à des pratiques alternatives éprouvées, concernant la construction de bâtiments, dans une optique de développement durable,
- créer un bâtiment démonstratif des techniques environnementales,
- développer un centre de ressource sur le développement durable et les énergies dans le cadre de la démarche HQE,
- promouvoir l'utilisation de techniques et matériaux respectueux de l'environnement et de la santé : l'habitat sain.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Dans un souci de synergie et de cohérence de leurs moyens et des acteurs sur le territoire Grand Lyon, l'ALE, HESPUL et OIKOS, trois intervenants associatifs majeurs dans les domaines de l'énergie et de la construction appliqués au développement durable, ont décidé de regrouper leurs structures dans un même lieu. Ce projet coordonné par la Mission Ecologie urbaine pourrait être implanté sur le site de Lyon Confluence ou Carré de Soie. Il occupera environ 2 600 m² et abritera aussi les partenaires de fonds éthiques comme la NEF.

- Créer un lieu exemplaire en harmonie avec les éléments naturels (HQE).
- Proposer un centre ressource à l'écoute des citoyens, lieu de conseil et de découverte.
- Dynamiser et faire connaître les techniques et matériaux d'une filière en devenir.
- Participation citoyenne.
- Sensibilisation et mobilisation aux enjeux liés à la mise en application du développement durable.

Déroulement de l'action

2005 : les résultats de l'étude de faisabilité sont présentés en bureau communautaire.

2006 : début de la phase des travaux

2007 : réalisation terminée

Coûts

La participation budgétaire du Grand Lyon sera de 280 000 €.

Coordinateur et service impliqué

Mission Ecologie, DGDU

Autres partenaires

ADEME – Région Rhône-Alpes – NEF – ALE – HESPUL – OIKOS

Indicateurs

Avancement du projet.

Action n°32**Elaborer et tester un « passeport énergie » pour les bâtiments anciens afin de sensibiliser les propriétaires à la qualification énergétique des bâtiments****Objectifs stratégiques :**

L'objectif principal est de sensibiliser les propriétaires et locataires d'habitations, les acteurs institutionnels et les professionnels sur la performance énergétique des bâtiments. A plus long terme, il s'agit de faire prendre en compte cette dimension dans les opérations de réhabilitation privées mais aussi à travers la mise en œuvre des politiques publiques. En juillet 2006, les passeports énergies seront obligatoires pour toute transaction immobilière (privée ou publique).

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le projet européen PROMENLAB avait pour objectif la labellisation énergétique des bâtiments privés existants, à usage résidentiel et d'une surface inférieure à 1 000 m².

Rhônealénergie-Environnement et l'Agence Locale de l'Energie ont coordonné ce projet.

Le Grand Lyon a souhaité participer activement à ce projet qui vise à promouvoir les économies d'énergie dans un objectif de développement durable. Il est nécessaire maintenant de mettre à disposition cet outil « passeport énergie » auprès des particuliers.

Un passeport énergie présente le diagnostic énergie, préconise les travaux et leurs estimations financières et met en évidence les économies d'énergie attendues au niveau de leur coût et de leur impact environnemental.

- Les travaux d'amélioration préconisés visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Le passeport évalue la baisse de la pollution en équivalent T de CO₂/an.
- La baisse du coût global du logement (loyer + charges) permet le maintien de la fonction sociale de l'habitat privé.
- La démarche est engagée auprès des habitants du Grand Lyon.

Déroulement de l'action

2005 : il est prévu d'accompagner la réalisation de 100 passeports énergétiques.

2006 : généralisation de la démarche.

Coût

Cf. convention ALE

Coordinateur et services impliqués

Direction générale au développement urbain - Mission Habitat
Mission Écologie urbaine, Urbanisme opérationnel, Politique de la ville et du renouvellement urbain

Autres partenaires locaux

État (Direction départementale de l'équipement - DDE), Région Rhône-Alpes, Ademe, ALE, Anah, communes associées de l'agglomération, représentants des consommateurs et des propriétaires de logements, organismes liés à la rénovation de l'habitat

Indicateur

Nombre de profils énergie réalisés.

Action n°33**Sensibiliser et former aux économies d'énergie -
La maison économe****Objectifs stratégiques :**

- informer et démontrer que l'utilisation des énergies peut être rationalisée par des comportements économes et des choix performants,
- sensibiliser le grand public à travers l'exposition « la maison économe »,
- sensibiliser l'ensemble du personnel de l'Institution Grand Lyon à travers l'exposition « la maison économe » et la mise en place d'une charte de bonne pratique énergétique sur les lieux de travail.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

La Communauté urbaine de Lyon souhaite sensibiliser les habitants du Grand Lyon mais aussi l'ensemble du personnel Grand Lyon aux économies d'énergie.

Dans ce cadre, une exposition itinérante, ludique et pédagogique « la maison économe » est réalisée en partenariat avec l'agglomération de Grenoble.

Cette exposition sera mise à disposition des communes du Grand Lyon. Elle sera aussi accueillie dans les locaux du Grand Lyon. Cette exposition sera réalisée dans l'objectif d'informer et de démontrer que l'utilisation des énergies peut être rationalisée par des comportements économes et des choix performants.

D'autre part, une charte de bonne pratique énergétique sur les lieux de travail sera réalisée pour le compte de la Communauté urbaine. Cette charte s'appuiera sur des éléments de l'audit énergétique des bâtiments élaboré par le Grand Lyon. Elle sera diffusée aux élus et agents communautaires.

- Quantification, limitation et incitation à la régulation des émissions polluantes à l'échelle d'un logement.
- Economie sur les charges énergétiques par un comportement et des choix individuels adaptés.
- Promotion des filières et des matériaux alternatifs.

Déroulement de l'action

2005 : réalisation de l'exposition et accueil de l'exposition.

2006 : réalisation de la charte des bonnes pratiques énergétiques.

Coûts

Exposition : 35 000 €.

Temps agents communautaires.

Coordinateur et services impliqués

DGDU – Mission Écologie –
Direction de la Communication
DLB

Autres partenaires

ALE, ADEME, Communauté d'agglomération de Grenoble

Indicateurs

- Nombre de lieux où sera présentée l'exposition.
- Nombre d'agents sensibilisés aux économies d'énergie.

Action n°34**Généraliser le plus en amont possible les A.E.U.
(analyses environnementales en urbanisme)****Objectifs stratégiques :**

- prioriser l'environnement dans la définition et la préparation des projets,
- intégrer la démarche H.Q.E le plus en amont possible.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Mise en place d'une méthodologie, outil d'aide à la décision qui permet de croiser Environnement et Développement. Cette approche consiste à prendre en compte les potentialités et faiblesses environnementales d'un site à développer pour intégrer des thèmes comme l'utilisation rationnelle de l'énergie, la gestion de l'eau, le tri des déchets.

- Intégration dans le paysage, gestion de l'eau, environnement sonore...
- Santé : prise en compte des attentes vis-à-vis de l'environnement.
- Amélioration du confort des logements.
- Economies en terme d'équipement pour les usagers : chasses d'eau pluviales, arrosage...
- Déplacements : limiter et sécuriser tous les accès piétons.
- Recherche de matériaux et procédés alternatifs : chaussées drainantes, assainissement des eaux pluviales, limitation de l'imperméabilisation...
- Volet « concertation » et pédagogie vis-à-vis des usagers et des habitants.

Déroulement de l'action

En 2005 : généralisation et intégration de la démarche dès l'engagement des premières études.

Coûts

20 000 € par projet

Coordinateur

DGDU - Urbanisme opérationnel

Autres partenaires locaux

Agence d'urbanisme, A.D.E.M.E., Région Rhône-Alpes.

Indicateurs

- Nombre de projets qui feront l'objet d'une AEU.
- Nombre de services qui s'inscrivent dans la démarche.

Action n°35**Construire de l'habitat durable avec les bailleurs sociaux et privés sur la base d'un référentiel : habitat durable****Objectifs stratégiques :**

- faire connaître le référentiel habitat durable Grand Lyon à l'ensemble des acteurs locaux,
- passer d'une phase d'expérimentation à une phase de généralisation du référentiel habitat durable,
- à plus long terme : adapter le référentiel à l'habitat existant.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Afin de participer et de répondre aux objectifs de préservation de l'environnement (effet de serre, pollution, ressources naturelles épuisables, etc.), le Grand Lyon s'engage en matière de qualité environnementale des bâtiments.

L'habitat et particulièrement la production de logements neufs (logements sociaux et logements privés) est l'un des axes retenus pour agir en ce sens.

Le référentiel habitat durable apporte aux décideurs et maîtres d'ouvrage un outil réaliste et pragmatique qui présente une garantie de moyens et de résultats pour leurs projets.

Le référentiel habitat durable a été réalisé à partir du projet européen RESTART « Habitat performant » dont les objectifs étaient : promouvoir la production d'un habitat performant, faible consommateur d'énergie et respectueux de l'environnement, renforcer le confort intérieur des logements et réduire significativement le niveau des charges, tout en maîtrisant les prix de revient (30 % de gain de charges pour les occupants).

Les enjeux sur la réhabilitation du parc existant sont également très importants. Il convient d'adopter le référentiel « habitat durable », conçu pour la construction neuve, à la réhabilitation de logements existants.

Cette action sera menée dans un second temps et à plus long terme.

Déroulement de l'action

2005 : une personne est identifiée chef de projet pour accompagner la démarche et faire connaître l'outil. Le référentiel est annexé aux cahiers des charges de cession de terrains en ZAC ou du domaine privé

2006 : généralisation de l'outil

Coordinateur et service impliqué

DGDU – SUO

DGDU – Mission habitat

Autres partenaires

ALE – ADEME - Région Rhône-Alpes - bailleurs sociaux

Indicateurs

- Nombres de cahiers des charges de cession de terrain.
- A terme, environ 1 000 logements par an.

Action n°36**Elaborer un Référentiel HQE « Économique »****Objectifs stratégiques :**

- élargir le concept HQE (Haute Qualité Environnementale) de l'habitat vers le monde économique,
- amorcer des changements de comportements et générer des économies d'énergie pour lutter contre l'effet de serre dans les locaux d'activités tertiaires.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Etablir un référentiel HQE dédié à la construction de bâtiments d'activités tertiaires de nature à permettre des économies d'énergie et à accroître le confort dans les espaces de travail. L'objectif est de transposer le référentiel « habitat » au domaine de l'activité professionnelle.

- Préserver les ressources naturelles et limiter les gaspillages énergétiques.
- Confort des employés.
- Développement des filières qui fabriquent les matériaux adaptés (construction HQE).
- Implication d'un secteur d'activité (promoteurs et commercialisateurs d'immobilier d'entreprises).

Déroulement de l'action dans le temps

Courant 2005 : adaptation et démarrage des négociations.

2006 : proposition d'un référentiel.

Coordinateur et service impliqué

DGDU - Urbanisme opérationnel
Urbanisme Opérationnel (U.O.)

Autres partenaires locaux

A.L.E., ENERTECH

Indicateurs

- Validation du référentiel.
- Nombre d'entreprises et d'acteurs utilisant le référentiel

Action n°37**Concevoir des projets d'urbanisme durable intégrant en amont la question de la gestion future des espaces : gestion des Espaces Complexes****Objectifs stratégiques :**

- établir en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, les outils juridiques et techniques et les moyens financiers et humains à mettre en place, pour assurer une pérennité des aménagements conformément au niveau d'entretien défini au préalable,
- induire une évolution des attentes de la maîtrise d'ouvrage et des réponses des concepteurs et sans doute une évolution dans l'organisation du travail (cf. conventions).

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

L'évolution de l'environnement culturel et économique, et notamment la prise en compte du concept de développement durable dans les opérations d'aménagement, conduisent progressivement la Communauté urbaine de Lyon à anticiper dès la conception des projets, leur impact en terme de gestion future. Trois sites de nature et d'échelle différentes, réunis par le thème de l'eau, sont concernés.

Il s'agit de la Place nautique à Lyon Confluence, des Berges du Rhône, et de l'Anneau Bleu à Miribel-Jonage.

La démarche s'inscrit dans le cadre des espaces publics et participe donc à l'amélioration du cadre de vie.

Il s'agit d'avoir une meilleure utilisation et synergie des moyens des services gestionnaires concernés quelle que soit leur origine en vue de résultats plus performants.

Déroulement de l'action

Attendu d'une mise en place pour les Berges du Rhône à la livraison : 2007.

Coûts

Obtenir la mise en place de budgets de fonctionnement pour les opérations majeures.

Coordinateur

Direction générale au développement urbain

Directions : Espaces Publics - Propreté - Eau - Logistique et Bâtiments - Voirie - Affaires Juridiques.

Autres partenaires locaux

Ville de Lyon - Voies Navigables de France - communes - syndicats mixtes - EDF.

Action n°38**Modifier la gestion des chantiers en passant du principe de démolition au principe de déconstruction****Objectif stratégique :**

- valoriser le maximum des déchets pour économiser les ressources naturelles et limiter les dépenses d'énergie dans les processus de fabrication des produits par le recyclage.

L'action et ses enjeux en matière de développement

Le Grand Lyon propose de passer de la démolition à la déconstruction des chantiers. Ceci implique la mise en œuvre des « chantiers propres ». De manière opérationnelle, cela prend la forme d'une nouvelle gestion des déchets des chantiers de bâtiments.

- Préservation des ressources naturelles.
- Limitation des dépenses d'énergie (fabrication, transport).
- Création de nouveaux métiers : audit de déconstruction, opérateur de tri à la source.
- Nouvelles activités : centres de tri, fichiers de traitement.
- Volonté de respecter les obligations réglementaires, développer la qualité.

Déroulement de l'action dans le temps

Action entamée depuis juillet 2002. L'objectif est de généraliser cette procédure sur l'ensemble des chantiers qui seront menés par le Grand Lyon et ses partenaires. Cette procédure sera clairement identifiée dans les cahiers des charges et inscrite dans les marchés publics.

Coûts

La mise en œuvre du procédé de déconstruction permet de réduire les coûts d'environ 30 % par rapport à la démolition.

Coordinateur

DLB – Service Bâtiment – Domaine Privé

Autres partenaires locaux

ADEME, Rhône BTP, Préfecture (plan départemental de gestion des déchets) Fichier de traitement des déchets.

Indicateurs

- Institution de bordereaux de suivi de déchets.
- Détenteur, transporteur, destinataire.
- Clauses dans les marchés de travaux pour le suivi des déchets, agréments du transporteur.

Action n°39**Elaborer un Plan Climat Local****Objectifs stratégiques :**

- évaluer le travail qui a déjà été fait par les différents acteurs impliqués dans cette thématique sur le territoire du Grand Lyon,
- prévoir les résultats en terme d'émissions de GES des politiques menées (création d'outils de modélisation et de suivi),
- confronter cette prévision aux engagements internationaux.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Les consommations énergétiques sont aujourd'hui à l'origine de l'essentiel de la pollution atmosphérique.

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (et en particulier de CO₂) constituent un enjeu planétaire de plus en plus prégnant : le GIEC a établi le constat de la très forte probabilité de corrélation entre augmentation des concentrations de GES et augmentation de la température planétaire globale.

75 % de l'énergie consommée en France l'est dans le cadre urbain (source : énergie-cités). Les villes ont donc un rôle important à jouer dans la lutte contre l'effet de serre. En outre, les conséquences sanitaires des pollutions atmosphériques générées par la consommation d'énergie sont loin d'être négligeables (cf. enquête Afsse de mars 2004 « Impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine »).

Le Grand Lyon a inscrit dans son Plan de mandat la maîtrise des consommations d'énergie. De nombreuses actions ont déjà été mises en place dans le cadre de cette thématique, mais pas dans le cadre d'un plan d'action global.

Les actions seront à mener à la fois avec les maîtres d'ouvrage (bailleurs sociaux, promoteurs privés) et avec les acteurs des transports (SYTRAL, associations, acteurs socioprofessionnels de l'automobile, etc.).

- Prise en compte d'une thématique environnementale essentielle, le réchauffement climatique.
- Travail sur les réductions de consommations énergétiques dans les bâtiments et les transports.
- Les actions à mener devront être soutenues par les citoyens : implication nécessaire de ceux-ci.

Déroulement de l'action dans le temps

2005 : état des lieux et mise en place d'outils de suivi, création d'un « livre blanc » référençant toutes les actions déjà menées sur le territoire du Grand Lyon et proposant des pistes d'actions pour réduire les émissions.

2006 : validation des actions par le Grand Lyon et ses partenaires et mise en place d'une communication.

Coordinateur

DGDU - Mission Ecologie

Autres partenaires locaux

COPARLY, SYTRAL, Agence Locale de l'Énergie, etc.

Indicateurs

- Emissions de CO₂ de l'agglomération : projet d'outil développé par COPARLY
- Isolations des bâtiments : projet PROMENLAB « d'étiquettes énergie »
- Utilisation éventuelle de l'empreinte écologique